



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 20552

### Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de différents collèges dans le ressort de l'académie de Versailles à la suite de la décision de rétablir la physique en classe de 5e. Or, malgré l'intérêt de la matière, il apparaît un manque important d'enseignants de physique. Ainsi, dans les effectifs de l'académie de Versailles, aucun enseignant n'est disponible pour assurer les cours de physique et il est fait appel à des professeurs de technologie pour assurer ces heures. Outre le fait que ces enseignants ne sont pas forcément particulièrement qualifiés pour enseigner une discipline autre que celle pour laquelle ils ont été formés, on doit s'interroger sur l'intérêt d'introduire une nouvelle matière avant de disposer des enseignants disponibles et il est à craindre des conséquences graves pour les élèves. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour garantir un enseignement de qualité en physique dans les classes de 5e, assuré par des professeurs formés à cet effet afin de garantir aux élèves une formation de qualité dans un domaine qu'ils découvrent.

### Texte de la réponse

Prévu par l'arrêté du 26 décembre 1996, portant organisation des enseignements du cycle central de collège (classe de cinquième et quatrième), publié au Journal officiel du 8 janvier 1997, le rétablissement de l'enseignement des sciences physiques en classe de cinquième a entraîné un accroissement du besoin en personnels enseignants dans cette discipline. Les importants recrutements effectués au cours des sessions de concours précédentes ont permis d'affecter sur postes définitifs en 1998 de nombreux enseignants pré-recrutés qui étaient jusqu'alors nommés titulaires académiques, c'est-à-dire sans poste fixe. La session 1997, ainsi qu'une partie des recrutements opérés lors de sessions antérieures, devaient permettre d'assurer la généralisation de ce nouvel horaire à la présente rentrée, après une période transitoire durant l'année scolaire précédente. Cependant, les effets de la mise en oeuvre du congé de fin d'activité, créé par la loi du 16 décembre 1996, se sont ajoutés à ceux de la réforme pédagogique de la classe de cinquième, augmentant de ce fait le besoin dans cette discipline. Cependant, plus de 4 000 professeurs de sciences physiques avaient été nommés titulaires académiques à la rentrée scolaire de 1997, ce qui aurait dû permettre de répondre aux besoins nouveaux. D'ailleurs, ils étaient encore 3 100 lors de la présente rentrée, ces personnels permettant également d'effectuer les remplacements. Malgré cette situation, conscient des difficultés rencontrées par quelques académies, le ministre de l'éducation nationale a décidé le recrutement de cinquante stagiaire IUFM supplémentaires, issus des listes complémentaires du CAPES externe de physique-chimie de la session 1998 et nommés depuis le 1er décembre dernier. Ces nominations additionnelles, s'ajoutant aux stagiaires déjà recrutés sur liste principale, renforceront le potentiel d'heures d'enseignement en sciences physiques, notamment en classe de cinquième.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 20552

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 19 octobre 1998, page 5647

**Réponse publiée le** : 8 février 1999, page 795